

PAIX ET SECURITÉ

VERS DES OPÉRATIONS INTERNATIONALES DE SOUTIEN À LA PAIX CENTRÉES SUR LES PERSONNES EN AFRIQUE

Rôle de la société civile

Dimpho Deleglise

Mars 2024



MESSAGE CLÉ 1.

Les représentants des organisations devraient aider les missions sur le terrain à développer des échanges plus structurés avec les acteurs de la société civile par le biais d'unités spécialisées, de forums et comités consultatifs.



MESSAGE CLÉ 2.

Les organisations et les acteurs œuvrant pour la cause féminine devraient avoir plus de pouvoir au moment d'entreprendre des échanges systématiques pour la formulation, la mise en œuvre et l'évaluation des mandats des opérations de maintien de la paix.



MESSAGE CLÉ 3.

Les acteurs de la société civile devraient prendre l'initiative d'influencer l'évolution des mandats en identifiant et en collaborant avec les interlocuteurs pertinents de manière proactive.

Contents

RÉSUMÉ	4
MESSAGES CLÉS	5
INTRODUCTION	6
VERS DES IPSO CENTRÉES SUR LES PERSONNES EN AFRIQUE	8
RÔLE DE LA SOCIÉTÉ CIVILE	11
CONCLUSION	14
RECOMMANDATIONS	15
RÉFÉRENCES	16
SIGLES ET ABRÉVIATIONS	18

RÉSUMÉ

L'idée de mettre les personnes plutôt que les États au cœur des opérations de soutien à la paix et de donner la priorité à la sécurité humaine lors des interventions militaires circule depuis un certain temps dans les cercles politiques, malgré la réticence de certains membres de la communauté internationale de soutien à la paix. En dépit de l'opposition à cette notion en tant que politique et pratique, elle est devenue capitale pour la pertinence et la crédibilité des opérations internationales de soutien à la paix (IPSO) en Afrique. Selon la communauté internationale de soutien à la paix, les IPSO, y compris les différents types de missions internationales de paix et de formation, comptent parmi les outils les plus efficaces de soutien à la paix et à la sécurité. Ces dernières années, cependant, elles ont subi d'importants reculs, notamment du fait de la résistance de certains pays d'accueil, du sentiment de leur inefficacité dans la réponse aux menaces de conflits asymétriques et la prévention de la violence contre les civils, et de la prolifération de la désinformation et de la désinformation qui ont contribué à perpétuer l'hostilité au sein des populations civiles.

De 2022 à 2023, en réponse à une apparente « crise de consentement et de légitimité » au sein des autorités et des populations des pays d'accueil vis-à-vis de certaines IPSO en Afrique, la Friedrich Ebert Stiftung (FES) a mené de vastes consultations de la société civile et des enquêtes auprès du public par l'intermédiaire de ses bureaux au Mali, au Sud-Soudan, en République démocratique du Congo (RDC), au Mozambique, au Cameroun et en Éthiopie. Ces études étaient axées sur les perceptions locales des IPSO ainsi que sur les expériences de la société civile en matière de formulation et de mise en œuvre de leur mandat¹. La présente note d'information s'appuie sur les résultats de cette initiative. Elle préconise la transition d'une participation ad hoc et ponctuel de la société civile dans l'élaboration et la mise en œuvre du mandat des IPSO dans les pays africains vers une forme de participation permanente et systématique. Un tel changement pourrait contribuer à résoudre les crises de consentement et de légitimité apparues dans les contextes où les IPSO interviennent.

Les opérations internationales de soutien à la paix (IPSO) sont des initiatives d'assistance internationale organisées qui contribuent à soutenir, surveiller et consolider la paix et à prévenir la résurgence de conflits violents. Elles comprennent également des programmes de formation et d'équipement militaires pour les armées nationales. Parmi les IPSO récentes en Afrique, on peut citer celles menées au Soudan, au Sud-Soudan, en Somalie, en République centrafricaine, en RDC, au Mali, en Gambie, en Guinée-Bissau, au Sahara occidental et dans le bassin du lac Tchad. Des missions de formation militaire de l'Union européenne (UE) sont également présentes en Somalie, en République centrafricaine, au Mali, au Sahel et au Mozambique.

¹ Contrairement aux Nations Unies, l'Union africaine et les communautés économiques régionales ont fait peu d'efforts pour recueillir les perceptions locales des opérations de soutien à la paix et pour en tenir compte dans les activités des missions sur le terrain voire dans le renouvellement de leur mandat (pour des exemples, voir United Nations Peacekeeping, 2013, 2018).

MESSAGES CLÉS

MESSAGE CLÉ 1.

L'Organisation des Nations Unies (ONU), l'Union Africaine (UA) et les communautés économiques régionales (CER) doivent reconnaître le rôle vital de la société civile dans la mise en œuvre du mandat des IPSO dans le cadre de leurs politiques respectives en matière d'opérations pour la paix. Celles-ci doivent explicitement désigner les acteurs de la société civile comme des participants actifs plutôt que des bénéficiaires passifs et souligner leur rôle dans la planification, la mise en œuvre, l'évaluation et le réaménagement du mandat des IPSO.

MESSAGE CLÉ 2.

Il incombe donc au secrétariat des organisations mandantes d'aider les missions sur le terrain à nouer des relations plus structurées avec la société civile, passant ainsi d'un partenariat classique centré sur l'État à une collaboration au niveau décentralisé. Les mécanismes proposés comprennent notamment la mise en place d'unités spécialisées pour faciliter la participation systématique de la société civile à la formulation et à la mise en œuvre du mandat des missions, de forums consultatifs pour recueillir des retours d'information sur les missions et de comités consultatifs de la société civile pour promouvoir un dialogue continu et une réflexion sur les politiques entre la société civile et les organisations mandantes.

MESSAGE CLÉ 3.

Par ailleurs, le secrétariat des entités mandantes et les missions sur le terrain doivent consulter les organisations de femmes et les femmes acteurs et dialoguer activement avec elles lors de l'élaboration, la mise en œuvre et l'évaluation du mandat. Toute stratégie ou programmation mise en œuvre dans l'intérêt des femmes doit s'accompagner d'une consultation complète et effective.

MESSAGE CLÉ 4.

Si les missions doivent privilégier le dialogue avec les acteurs locaux, l'absence d'accord dans le domaine de la consolidation

de la paix sur le sens à donner au terme « local » nécessite des formes de partenariat spécifiques au contexte et liées à l'impact des missions sur la vie quotidienne de la communauté. Les missions doivent également nouer le dialogue avec les acteurs locaux qui ne sont affiliés à aucune organisation formelle de la société civile (OSC).

MESSAGE CLÉ 5.

Les acteurs de la société civile gagneraient à consolider leur auto-organisation et leur coordination, à l'intérieur des pays bénéficiaires et entre pays contributeurs de troupes. Il s'agit de faire preuve de pragmatisme et d'initiative afin d'identifier les interlocuteurs pertinents au niveau du siège des organisations mandantes, ainsi que les représentants étatiques qui interviennent dans l'élaboration des mandats. Ces acteurs doivent également collaborer avec les chefs de mission, les responsables des affaires civiles et les représentants d'autres unités fonctionnelles telles que les cellules d'analyse conjointes des missions.

MESSAGE CLÉ 6.

L'ONU, l'UA et les CER sont appelées à redoubler d'efforts pour négocier des mandats clairs et convaincants, fondés sur des théories réalistes du changement et faisant intervenir un éventail complet d'acteurs de la société civile et de l'État. Elles doivent également convaincre les États bénéficiaires de soutenir la coopération de la société civile avec les IPSO tout au long de la durée de vie des missions.

MESSAGE CLÉ 7.

Les acteurs de la société civile internationale doivent soutenir les efforts africains visant à renforcer la surveillance démocratique des IPSO dans les pays d'accueil comme dans les pays contributeurs de troupes, notamment grâce à la collaboration avec les commissions parlementaires de contrôle, au financement d'enquêtes sur les perceptions nationales et au soutien des évaluations indépendantes des missions menées par la société civile.

La présente note adopte une définition de la société civile axée sur les acteurs, qui considère la société civile comme « des personnes et des groupes qui s'engagent volontairement dans des formes de participation et d'action publiques autour d'intérêts, d'objectifs ou de valeurs communs » (HCDH, 2014, p. 3). Cette société civile englobe à la fois des groupes formels et informels, tels que les organisations non gouvernementales et à but non lucratif, ainsi que des personnes telles que les défenseurs des droits de l'homme et les chefs traditionnels et religieux (HCDH, 2014:3).

INTRODUCTION

En Afrique, les opérations internationales de soutien à la paix (IPSO) sont confrontées à de nouveaux défis sécuritaires à la fois complexes et imbriqués, ainsi qu'à une opposition croissante à leur autorité et à leur présence de la part des États hôtes et des populations locales. Des tensions croissantes entre l'ONU et l'État du Mali ont notamment conduit au retrait anticipé de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali (MINUSMA) (voir Rapport du Conseil de sécurité de l'ONU, 2023), laissant un vide qui risque d'être comblé par les sociétés militaires privées et les groupes de mercenaires qui intervenaient naguère en sous-traitance. De même, la RDC a exigé le retrait de la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en RDC (MONUSCO) après de violentes manifestations contre l'ONU. À l'heure où les missions de maintien de la paix des Nations Unies perdent de leur crédibilité en raison des perceptions diverses de leur efficacité au sein du Conseil de sécurité des Nations Unies (CSNU) et en Afrique et alors que les tensions géopolitiques entre la Russie et l'Occident s'intensifient, l'Union africaine (UA) et les communautés économiques régionales (CER) ont réorienté leurs efforts vers une plus grande appropriation locale de la gestion des conflits.

Au cours de la dernière décennie, l'UA et les CER ont notamment autorisé 16 nouvelles opérations de soutien à la paix (OSP), dont dix sont actuellement en cours. Ces opérations sont appelées à jouer un rôle croissant dans la gestion des conflits car, contrairement aux interventions de l'ONU, elles ne sont pas systématiquement liées à des ententes politiques ou à des traités de paix (Allen, 2023). Actuellement, seules trois opérations sont mandatées par l'UA, à savoir la Mission de Transition de l'Union Africaine en Somalie (ATMIS), dont le retrait complet est prévu pour fin 2024, la Mission d'observation militaire de l'Union africaine en République centrafricaine (MOUACA) et la modeste Mission de contrôle, de vérification et de conformi-

té de l'Union africaine (AU-MVCM) dans le Tigré, en Éthiopie (Allen, 2023). Les treize autres sont menées par les CER, avec des niveaux variables de soutien de l'UA. On peut citer, à titre d'exemples : la Force régionale de la Communauté d'Afrique de l'Est (EACRF) en RDC (voir Groupe d'étude sur le Congo, 2023), qui, comme la MONUSCO, est mal perçue par la population locale ; la Mission de la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC) au Mozambique (SAMIM), qui a collaboré de manière inconfortable avec un contingent de l'armée et des forces de police rwandaises ; des coalitions de sécurité ad hoc, telles que le G5 Sahel et la Force multinationale mixte (MNJTF), une initiative des États du bassin du lac Tchad (Cameroun, Tchad, Niger, Nigeria) autorisée par l'UA pour lutter contre le terrorisme et les insurrections djihadistes.

Alors que les organisations continentales et régionales africaines dirigent de plus en plus de missions de maintien et d'imposition de la paix, leurs partenariats avec la société civile locale restent embryonnaires, limités, voire inexistantes. En conséquence, les IPSO connaissent tantôt le soutien et tantôt la résistance au niveau local, en particulier lorsque des soldats de la paix initialement bien accueillis violentent ces mêmes civils qu'ils sont censés protéger. Selon les partenaires de la FES, de nombreuses missions sur le terrain ont également du mal à mettre en œuvre les dispositions relatives à la protection des civils – en partie en raison de leurs mandats trop vastes et ambitieux – ce qui a pour effet d'aliéner davantage les populations locales et de compromettre la crédibilité des missions. Cette situation renforce les inquiétudes des civils de plusieurs pays d'Afrique quant à la forme que prendront les opérations de maintien et d'imposition de la paix à l'avenir. Elle les incite également à revendiquer des opérations plus inclusives et centrées sur les populations.

Les OSP mandatées par l'UA sont celles sanctionnées par l'Assemblée de l'UA, son Conseil de paix et de sécurité (CPS) ou d'autres organes politiques de l'UA où celle-ci exerce un rôle de commandement, de contrôle et de gestion direct. Les OSP qui sont « autorisées, approuvées ou reconnues » par le CPS de l'UA sont celles où l'Union n'exerce pas un rôle direct de commandement, de contrôle ou de gestion, mais fournit plutôt un soutien complémentaire par le biais d'un accord de coopération ou autre cadre juridique, conformément à l'article 16 du protocole relatif au CPS. (Voir la Politique de l'Union africaine sur les opérations de soutien à la paix 2019)

Ces demandes sont aussi fondées sur les expériences vécues par les civils dans le cadre d'opérations de soutien à la paix qui peuvent être difficilement compréhensibles pour les personnes extérieures. L'EACRF en RDC en est un exemple. Dans le cadre d'un accord bilatéral, elle a coopéré avec les forces armées « régulières » – y compris son principal partenaire, l'armée de la RDC, les troupes de la MONUSCO et les troupes ougandaises – pour poursuivre les rebelles de l'ADF (FES, 2023a), mais les intérêts divergents des pays contributeurs de troupes et les échecs flagrants en matière de protection des civils ont finalement conduit à sa disparition (FES, 2023c). Dans le cadre de leur mandat, les IPSO déployées dans les pays africains font également intervenir des organisations multilatérales présentant des hiérarchies et des normes diverses et des degrés et modalités de soutien étranger différents. Les missions de formation militaire menées par l'Union européenne (UE) au Mali, en République centrafricaine, au Sahel et au Mozambique en sont un exemple. La formation et l'équipement des forces de sécurité locales ont pour double objectif de préserver l'intégrité territoriale et de lutter contre les insurrections. Pourtant, de nombreux acteurs de la société civile n'ont qu'une compréhension limitée du fonctionnement de ces dispositifs, et encore moins de la manière dont ils peuvent dialoguer avec eux ou les influencer.

Face à la complexité du contexte, les tentatives des acteurs de la société civile d'influer sur le mandat et les activités des IPSO se heurtent, d'une part, à la difficulté d'accéder aux décideurs et, d'autre part, à la nécessité de comprendre et gérer l'évolution des mandats à différents stades de leur cycle de vie. Les missions sur le terrain n'étant pas formellement tenues de nouer des relations approfondies avec les acteurs de la société civile, des liens sont souvent improvisés au gré des circonstances, selon des relations personnelles ou professionnelles aléatoires. Compte tenu de l'éventail de plus en plus large d'acteurs de la société civile dans les situations de conflit, ces missions ont besoin d'un cadre plus explicite et rationnel pour régir leur collaboration sur une base durable. Le passage progressif vers une « participation locale » au maintien de la paix exige également que les missions réfléchissent soigneusement à la marche à suivre pour faire participer les

acteurs locaux appropriés d'une manière qui favorise une véritable autonomisation.

Le mandat d'une mission est le meilleur point de départ pour un partenariat efficace avec la société civile. En effet, le mandat définit la base juridique et le champ d'action des opérations de soutien à la paix (United Nations Peacekeeping, s.d.) et constitue une plate-forme permettant aux acteurs de la société civile d'apporter leur contribution à la modification des objectifs de gestion des conflits et des spécificités du processus de paix qu'ils sont censés soutenir. Promouvoir la participation de la société civile à la formulation et à la modification du mandat constitue donc une étape essentielle vers une appropriation nationale et locale plus inclusive des processus de paix qui sont la raison d'être des IPSO. Les opérations de soutien à la paix étant régies par un accord de statut des forces (SOFA) entre l'État hôte et l'organisation internationale concernée, le soutien des gouvernements nationaux est incontournable (Fleck, 2009:8).

En 2022-2023, face à la montée de la « crise de consentement et de légitimité » des IPSO au sein des populations hôtes en Afrique, la FES a mené des consultations de la société civile et des enquêtes auprès du public via ses bureaux au Mali, au Sud-Soudan, en RDC, au Mozambique, au Cameroun et en Éthiopie. Ces études étaient axées sur les perceptions locales des IPSO dans les pays concernés ainsi que sur les expériences de la société civile en matière de formulation et de mise en œuvre de leur mandat. À la suite de cette initiative, la présente note d'information vise à analyser les justifications et les modalités d'une meilleure participation de la société civile à la formulation et à la mise en œuvre du mandat des IPSO, en vue d'influer sur l'élaboration des politiques de celles-ci sur le plan régional, continental et international. Dans un premier temps, elle aborde la nécessité de mettre en place des IPSO centrées sur les personnes dans les pays africains. Elle traite ensuite de l'importance du dialogue avec la société civile lors de la formulation, de la mise en œuvre et de l'évaluation de leur mandat. Une conclusion et des recommandations stratégiques à l'intention des parties prenantes suivent.

VERS DES IPSO CENTRÉES SUR LES PERSONNES EN AFRIQUE

La notion d'IPSO centrée sur les personnes est étroitement liée au concept de « sécurité humaine », devenu un outil important pour les interventions de consolidation de la paix et de la sécurité, en vue de la transition de la sécurité des États à la sécurité des personnes (Commission on Human Security, 2006:26). Malgré les défis et l'aspect politique de la mise en œuvre, la communauté internationale de soutien à la paix a largement reconnu l'importance de cette réorientation afin d'améliorer les résultats pour les civils concernés. Il s'agit à la fois d'un processus et d'une pratique. En tant que processus, il s'agit de passer d'une focalisation sur le renforcement de l'État et de son pouvoir sur le mandat des IPSO à des interventions qui intègrent volontairement les préoccupations et les priorités de la population civile. En tant que pratique, il s'agit de transmettre les préoccupations des civils aux autorités et de promouvoir concrètement la participation active des acteurs de la société civile à la formulation du mandat des IPSO pour mieux relever les défis que les IPSO classiques peinent à surmonter. Elle favorise donc un investissement dans le capital social, la cohésion sociale et la résilience, pour aider les collectivités et les sociétés dans leur ensemble à maintenir la paix à long terme (de Coning, 2018).

Cette notion n'est pas nouvelle. En effet, en 2015, le rapport du Groupe indépendant de haut niveau chargé d'étudier les opérations de paix des Nations Unies (HIPPO) a appelé à un changement de paradigme dans le domaine du maintien de la paix pour mieux répondre aux nouvelles menaces sécuritaires et aux défis de la consolidation de la paix grâce à des partenariats plus solides avec la société civile (UN, 2015). De plus en plus, les experts internationaux du domaine de la paix et de la sécurité reconnaissent le besoin, pour garantir une paix à long terme, de tenir compte des préoccupations, des aspirations et des priorités de l'ensemble des populations des pays hôtes et non pas uniquement des élites qui détiennent le pouvoir (voir Schia et al., 2013 ; de Coning et Gelot, 2020 ; Sedra, 2022). Cependant, le dialogue avec la société civile se heurte encore à la résistance de certaines parties prenantes des IPSO, qui s'interrogent sur ses modalités pratiques et sa pertinence. La liste ci-dessous comporte sept bonnes raisons de procéder à la mise en œuvre d'un tel dialogue, invoquées par les partenaires de la FES :

- 1. Pour les populations locales et les États d'accueil en Afrique, la crédibilité et la légitimité des IPSO sont actuellement au plus bas.** Bien que chaque cas présente un ensemble de facteurs locaux qui lui sont spécifiques, tous citent la crise des attentes quant à leur capacité de trouver un équilibre entre les deux priorités du mandat, à savoir le renforcement des institutions de l'État et la garantie de la sécurité des civils. Ils soulignent également l'importance de la prise en compte des perceptions locales par les institutions mandantes lors de l'élaboration des politiques, ainsi que des raisons pour lesquelles les forces de maintien de la paix ne sont pas bien accueillies dans certains contextes.
- 2. La mise en œuvre des dispositions relatives à la protection des civils suscite un mécontentement généralisé,** car de nombreuses missions sont accusées de mettre en danger les civils qu'elles sont censées protéger (CIVICUS, 2022 ; Dayal, 2022 ; FES, 20023e). En effet, l'abandon de la MONUSCO et de l'EACRF en RDC est lié à des échecs perçus en matière de protection des civils (FES, 2023a). De même, le retrait forcé de la MINUSMA est attribué à des échecs en matière de protection des civils dans un contexte de vive hostilité à l'égard de la France et de soutien aux paramilitaires russes. Cette situation a été compliquée par les activités des opérations de lutte contre le terrorisme qui se sont déroulées parallèlement à la mission. Il s'agit notamment de l'opération française Barkhane, de la Force du G5 Sahel et des missions de formation de l'Union européenne, dotées de mandats et de niveaux de contrôle distincts et dépourvues d'une vision stratégique claire sur la protection des civils au Mali.

Les expériences des femmes avec les IPSO et leur rôle en tant qu'acteurs, plutôt que victimes, du soutien de leur mandat, ont été largement négligés dans le cadre de l'élaboration des politiques. Pourtant, la résolution 1325 du Conseil de sécurité des Nations Unies sur les femmes, la paix et la sécurité exige que les femmes soient consultées à tous les niveaux et à toutes les étapes des processus de consolidation de la paix, y compris ceux qui concernent les IPSO.

- 3. Au-delà de la sécurité des civils, les IPSO ont souvent négligé les effets adverses potentiels sur la vie sociale, susceptibles d'alimenter le ressentiment au niveau local.** Il s'agit notamment d'accusations de la part des populations locales faisant état d'abus sexuels commis par les soldats de la paix, comme en RDC et en Somalie, qui nécessitent une prise en compte des questions de genre et l'intégration de mesures de responsabilisation dans le mandat et les pratiques des IPSO (Human Rights Watch, 2014 ; United Nations Peacekeeping, 2023 ; Kukuk et Debebe, 2024:7). Les chocs économiques et moraux figurent aussi parmi les effets négatifs potentiels (Aning et Edu-Afful, 2013:17). Les opérations de soutien à la paix se déroulent non seulement dans des espaces soumis à des chocs politiques, sociaux et économiques, mais aussi dans des zones où les traumatismes sont très anciens. Néanmoins, jusqu'ici les institutions mandantes et les missions sur le terrain ont accordé peu de considération aux impacts économiques des opérations de soutien à la paix et à leurs conséquences non liées à la sécurité.
- 4. De manière générale, le mandat des IPSO ne tient pas compte de la capacité des civils à influencer sur la dynamique des conflits.** À titre d'exemple, les politiques respectives de l'UA et des CER en matière d'OSP se contentent de définir la société civile sans préciser son rôle dans la mise en œuvre du mandat. Pourtant, les partenaires de la FES affirment que les acteurs de la société civile exercent une influence considérable sur les acteurs armés dans des régions telles que le Cameroun, le Mali, la Somalie et le Sud-Soudan et qu'ils servent d'intermédiaires pour les missions de soutien de la paix. Ils ont notamment facilité des cessez-le-feu locaux, participé à des négociations de prise d'otages et obtenu des services et une sécurité qui dépassaient les capacités des forces gouvernementales. Il s'agit d'une fonction vitale dans un contexte où les populations locales nourrissent une profonde méfiance à l'égard des missions de soutien à la paix. Les partenaires de la FES signalent par ailleurs que le recrutement de djihadistes au sein des communautés marginalisées a compliqué les opérations militaires dans certaines provinces mozambicaines et régions rurales du Mali en jetant le flou sur la distinction entre non-combattants et terroristes, bien que des initiatives locales menées par des chefs religieux et traditionnels et quelques ONG aient permis de contrer ce phénomène. Ces exemples soulignent l'importance de la reconnaissance et de l'exploitation des capacités intrinsèques de gestion des conflits et de résilience des communautés locales en tant que médiateurs civils efficaces. Ils témoignent également des avantages qu'il y a à étendre la collaboration au-delà de la société civile « organisée ».
- 5. Les femmes sont encore marginalisées dans les processus décisionnels des opérations de soutien à la paix et contribuent étonnamment peu aux stratégies des missions sur le terrain.** Cette situation perdure en dépit de l'impact disproportionné des conflits armés sur les filles et les femmes et malgré la diversité de leurs rôles et positions lors des conflits armés (Hendricks et al., 2023:4-5). Outre les effets des conflits sur ces populations, on peut citer l'exemple des femmes au Mali, en République démocratique du Congo et au Mozambique qui œuvrent à la consolidation de la paix ou qui assument le rôle de militantes ou de travailleuses humanitaires (FES, 2023c). Il existe également des cas de participation directe de femmes à des conflits violents (Hendricks et al., 2023), ce qui témoigne des répercussions dynamiques des conflits sur les femmes. Il est donc essentiel de formuler le mandat des IPSO avec la participation de ces acteurs, afin de mettre en lumière tout l'éventail de leurs expériences et de permettre leur contribution active et constructive aux efforts de résolution des conflits.
- 6. Les IPSO sont principalement perçues comme « centrées sur l'État »,** ce qui reflète les idées fausses du public sur leur rôle et sur les défis pratiques du choix entre deux priorités : le renforcement de l'État et la consolidation de la paix. Le mandat initial de la Mission de l'Union africaine en Somalie (AMISOM), qui date de 2007, donne la priorité à la protection des institutions et des infrastructures fédérales plutôt qu'à la sécurité humaine et à la consolidation de la paix (Kukuk et Debebe, 2014:10). Pourtant, lors de chacun des 23 renouvellements du mandat de l'AMISOM, le CSNU évoque la sécurité humaine et la consolidation de la paix (EPON, s.d.:57-59), alors que certaines de ces dispositions ne sont rendues explicites qu'en 2021. Dans le cas du Mali, de la RDC et de la Somalie, le mandat officiel s'orientera progressivement vers la consolidation de la paix. Néanmoins, les missions seront critiquées par les acteurs de la société civile pour avoir été « trop proches » de l'État ou du régime (AMISOM et UNMISS), pour s'être « protégées » (MINUSMA et MONUSCO) ou encore pour s'être soucies davantage de protéger les intérêts financiers des régimes en place (SAMIM au Mozambique) au détriment des populations civiles (FES, 2023e).
- 7. Les mandats des IPSO sont largement perçus comme irréalistes et encombrés d'exigences qui dépassent les capacités des missions, ce qui se traduit par des attentes non satisfaites au niveau local.** En effet, on attend de plus en plus des IPSO (et notamment des missions de maintien de la paix des Nations Unies) qu'elles s'attaquent aux causes profondes des conflits, qu'elles protègent les civils, qu'elles favorisent la réconciliation. Or, elles ne disposent généralement pas des ressources nécessaires pour y parvenir. Les attentes quant à leur capacité à répondre aux besoins les plus pressants des populations locales reflètent également une compréhension limitée de leur mandat et de leurs priorités. Au Sud-Soudan, les acteurs de la société civile surestiment souvent les responsabilités et les capacités de la Mission d'assistance des Nations Unies en République du Soudan du Sud (MINUSS), en raison d'une confusion fréquente entre « logos noirs » (maintien de la paix) et « logos bleus » (agences des Nations Unies)². De nombreux acteurs de la société civile locale estiment qu'un mandat de protection

des civils signifie que la MINUSS doit défendre les défenseurs des droits de l'homme et faire campagne pour les activistes injustement détenus, tout en favorisant la transition politique et en renforçant les fonctions et les services de l'État.

8. La société civile est à la fois acteur et victime de la désinformation et de la propagande autour des missions. Les acteurs de la société civile peuvent se mobiliser pour aggraver les conflits ou au contraire pour favoriser une résolution pacifique. Les missions sur le terrain doivent y prêter une attention particulière. Les campagnes de désinformation et de mésinformation en ligne et hors

ligne visant la MONUSCO et la MINUSMA ont non seulement exacerbé les divisions sociales et la polarisation au sein des populations locales, mais les ont également mises en danger (Trithart, 2022). Très peu d'IPSO disposent de politiques ou de stratégies pour prévenir ou combattre ce phénomène. La Stratégie pour la transformation numérique du maintien de la paix des Nations Unies (2021), qui vise à lutter contre les fausses informations dans le cadre des missions sur le terrain, représente un pas en avant. Cependant, elle nécessite des partenariats avec les civils pour élaborer des messages de riposte (United Nations Peacekeeping, 2021). L'UA et les CER doivent également s'efforcer d'anticiper ces risques et d'y faire face.

2 En effet, les véhicules des missions de maintien de la paix des Nations Unies portent un logo noir, alors que ceux des agences de l'ONU, telles que le PNUD et le HCR, entre autres, portent un logo bleu.

RÔLE DE LA SOCIÉTÉ CIVILE

Les conflits « nationaux » sont rarement monolithiques. En effet, puisque les causes, les moteurs et les conséquences diffèrent d'une communauté à l'autre, les missions sur le terrain doivent savoir identifier les espaces sociaux et les acteurs « locaux » auprès desquels il faut nouer le dialogue pour agir sur les moteurs de conflit locaux. Cependant, en raison de l'absence d'une définition commune du terme « local » parmi les missions sur le terrain, la consultation des acteurs de la société civile ne saurait être considérée comme un dialogue local actif et inclusif (Mac Ginty, 2014 ; Kendhammer et Chandler, 2022). En effet, comme toute autre catégorie d'acteurs, la société civile est sujette à la politisation et à la division, et ne reflète pas toujours la diversité des populations locales. Pour autant, les missions tombent souvent sur toute une série d'acteurs et de groupes de la société civile qui servent d'intermédiaires et de garde-fous, et qui proposent des conseils stratégiques et des services communautaires intéressants aux autorités, aux structures d'aide et aux partenaires du développement (voir Nations Unies, 2017), dont il est possible de tirer parti. La société civile est donc particulièrement bien placée pour fournir des informations cruciales sur l'évolution de la dynamique des conflits et des besoins locaux. Elle est en mesure de fournir un retour d'information effectif sur le degré de mise en œuvre du mandat de la mission et sur la réalisation des principaux indicateurs de performance.

Comme l'ont signalé de nombreux acteurs de la société civile, ces interactions varient selon le mandat de l'IPSO, leurs propres capacités et leurs rapports avec le quartier général de la mission et les bureaux sur le terrain. Dans de nombreux contextes où les mécanismes structurés de partenariat entre les missions et la société civile font défaut, une compréhension plus nuancée de la manière dont les acteurs de la société civile peuvent influencer et contribuer à l'élaboration des mandats et à leur mise en œuvre est nécessaire.

Les partenaires de la FES estiment que les acteurs de la société civile doivent plus souvent prendre l'initiative du dialogue avec les missions, plutôt que d'attendre que les décideurs et les chefs de mission viennent à eux. Pour cela, ils devront se familiariser avec le mandat et la doctrine opérationnelle de l'IPSO et se tenir au courant du calendrier de révision et d'évaluation du mandat. Les exemples ci-dessous présentent certaines des démarches entreprises par le passé. Les acteurs de la société civile ont adopté différentes approches pour

participer à la formulation, à la mise en œuvre ou à l'évaluation du mandat d'une IPSO ou pour influencer le retrait ou la fin d'une mission.

PHASE DE DÉFINITION DU MANDAT

Au Sud-Soudan, les acteurs de la société civile ont directement influé sur le mandat de la MINUSS, principalement en accédant aux couloirs du pouvoir et en s'y faisant entendre. Pour préparer le renouvellement périodique du mandat, ils ont déployé des approches diverses, dont notamment : le maintien du dialogue stratégique avec le P5 (les cinq membres permanents du Conseil de sécurité des Nations Unies) et la Troïka (les États-Unis, le Royaume-Uni et la Norvège) via les ambassades locales ; l'identification des principaux responsables de la formulation du mandat (au sein du CSNU) ; la communication de leurs préoccupations et de leurs propositions aux représentants des ambassades locales. Par ailleurs, ils ont organisé des réunions avec le comité d'élaboration du mandat par l'intermédiaire de son président, échangé des points de vue lors de réunions d'information communes et aidé les chefs de mission de la MINUSS à transmettre leurs contributions au CSNU.

PHASE DE MISE EN ŒUVRE

Au Sud-Soudan, un réseau d'acteurs de la société civile a mis en place une plateforme de dialogue avec le Représentant spécial du Secrétaire général de l'ONU (RSSG) afin de partager les points de vue des civils sur la MINUSS et de renforcer le contrôle et la responsabilité de la mission. Cette plateforme permet aux acteurs civils de faire part de leur expérience concrète des activités et des interventions de la mission. À l'inverse, les acteurs de la société civile en RDC et dans les pays contributeurs de troupes à l'EACRF – Burundi, Kenya, Sud-Soudan, Tanzanie, Ouganda – ont utilisé le Forum de la société civile de l'Afrique de l'Est pour dialoguer directement avec le secrétaire général de la Communauté d'Afrique de l'Est (EAC) au sujet des expériences civiles de l'intervention avant le prolongement du mandat de l'EACRF. Grâce à cette plateforme, ils ont pu convaincre le secrétaire général que la mission était à la fois problématique et inefficace. En RDC, certaines OSC ont recueilli des informations sur les violations

commises par des soldats de la paix, y compris les abus sexuels, et les ont transmises aux bureaux des missions sur le terrain dans le cadre de consultations formelles. Cependant, le sentiment général est que leurs contributions sont édulcorées et que les rapports « disparaissent quelque part en cours de route », ce qui met en évidence le risque qu'il y a à placer trop de confiance dans les consultations ad hoc. Au Mali, certaines initiatives telles que la Coalition Citoyenne de la Société Civile ont contribué au suivi des activités de la MINUSMA et à la mise en œuvre des accords de paix nationaux.

APPRENTISSAGE (SUIVI ET ADAPTATION)

L'évaluation des missions est un processus interne complexe et politiquement sensible, qui échappe à la vue du public. Compte tenu de ce manque de transparence, la société civile est appelée à mieux faire connaître les évaluations par le public et à mesurer les progrès accomplis dans la mise en œuvre des objectifs stratégiques et des indicateurs de référence. Une telle démarche serait conforme à la Doctrine Capstone de l'ONU (2008), qui recommande de fixer les critères de mise en œuvre des mandats en étroite coordination avec les différents partenaires, y compris les acteurs de la société civile. Les civils du Sud-Soudan ont été en mesure de fournir des retours francs sur les progrès accomplis dans la mise en œuvre des principaux indicateurs grâce à la plateforme RSSG-société civile et aux consultations de la MINUSS sur les affaires civiles. En Afrique de l'Est, le lobbying de l'East African Civil Society Forum auprès du secrétaire général de l'EAC a non seulement contribué à l'évaluation de l'EARCF par le secrétariat de l'EAC, mais aurait aussi joué un rôle dans la décision de ne pas renouveler son mandat selon le schéma existant. Certains acteurs de la société civile utiliseraient également des enquêtes de perception du public pour faire pression sur les missions sur le terrain, mais il existe peu d'exemples concrets.

DÉSENGAGEMENT ET RETRAIT DES MISSIONS³

Bien que la stratégie de retrait d'une mission ne fasse pas toujours appel à la société civile, la communauté internationale de soutien à la paix s'accorde à donner la priorité à la sécurité des civils lors du transfert de la responsabilité des activités de protection aux parties prenantes nationales (Nations Unies, 2023). Il est essentiel de veiller à ce que la voix de la société civile, en particulier celle des organisations dirigées par des femmes ou des représentants des groupes vulnérables, se fasse entendre. Il arrive que les populations civiles subissent des conséquences importantes dans le cas de transitions prématurées motivées par des considérations politiques plutôt que par la bonne exécution du mandat. En pareil cas, les acteurs de la société civile sont souvent en mesure d'identifier les menaces et les préoccupations émergentes plus rapidement que les IPSO et d'aider à définir les besoins en matière de protection des civils. Par exemple, au Mali, le Center for Civilians in Conflict (CIVIC) a fait pression sur le CSNU pour obtenir le retrait échelonné de la MINUSMA

et le renforcement des mesures temporaires de protection des civils (CIVIC, 2023), en donnant une plus grande visibilité aux besoins et aux craintes des populations locales. En RDC, la MONUSCO a initialement fait participer des civils dans les groupes de travail chargés de mettre en œuvre le retrait de la mission de certaines provinces. Enfin, en Somalie, des réunions mensuelles et des consultations stratégiques trimestrielles entre les hauts fonctionnaires de l'AMISOM et les acteurs non étatiques somaliens (SONSA) ont permis à ces derniers de prendre part au processus de transition.

UN ENGAGEMENT AXÉ SUR LE LONG TERME

Les exemples précédents montrent les avantages considérables d'une collaboration soutenue avec les acteurs de la société civile pour les institutions mandantes et les missions sur le terrain. S'il reste encore des efforts à faire pour la mise à profit systématique de leurs connaissances et de leur expertise dans les opérations de soutien à la paix, les acteurs de la société civile peuvent apporter un soutien important à la formulation, la mise en œuvre et la refonte des mandats, et ce, de plusieurs manières :

- 1. Analyse des conflits et prise de décision concernant la configuration et le mandat des IPSO.** Avant de déployer une opération de soutien à la paix, une analyse du conflit éclairée par des perspectives locales peut aider le quartier général de la mission à mieux comprendre les conditions sur place, à éviter les conséquences imprévues et à configurer les missions de manière plus stratégique.
- 2. Planification de mission, notamment en matière de désengagement, de stratégie de retrait et de transition.** Le retrait d'une mission entraîne des conséquences importantes pour les populations locales. La participation et la consultation de ces dernières est donc incontournable pour réduire les risques pour les civils, qui sont bien placés pour prodiguer des conseils sur les conditions d'un transfert réussi, ainsi que sur les menaces potentielles.
- 3. Élaboration d'indicateurs de progrès et de critères de référence pour les IPSO.** Les acteurs de la société civile, en tant que bénéficiaires directs des IPSO, devraient contribuer à la définition des indicateurs clés qui serviront à évaluer l'efficacité des missions. Une telle démarche permettrait de transformer l'évaluation de l'efficacité des opérations de paix en mettant davantage l'accent sur les répercussions pour la vie quotidienne des civils (voir de Coning et Gelot, 2020).

³ Le CSNU a adopté la résolution 2594 en 2021 pour guider les missions sur le terrain pendant le désengagement, notamment en ce qui concerne la gestion des risques accrus pour les civils pendant et après le retrait.

- 4. Soutien aux évaluations stratégiques obligatoires des IPSO.** La prise en compte des points de vue des acteurs de la société civile et la valorisation des points de vue des femmes, des jeunes et des groupes marginalisés permettront d'obtenir des évaluations qui reflètent plus fidèlement les réalités locales. Il s'agit d'un enjeu crucial, car les résultats de ces évaluations permettront d'adapter les mandats et de réorienter les missions.

- 5. Soutien aux initiatives de sensibilisation et d'information du public au sujet des IPSO.** Les acteurs de la société civile peuvent aider les missions à améliorer leur communication stratégique et à mieux faire passer leurs messages auprès des populations locales. Ils peuvent également soutenir les mesures innovantes prises par le personnel sur le terrain en vue de renforcer la confiance au niveau local et de favoriser le dialogue intercommunautaire.

CONCLUSION

Les récents événements offrent une occasion unique de repenser le rôle de la société civile dans la formulation et la mise en œuvre du mandat des IPSO. Il s'agit notamment de l'évolution du contexte dans lequel les opérations de soutien à la paix se déroulent en Afrique. Les IPSO ne sont pas seulement confrontées à la résistance des pays et des populations hôtes. Elles doivent également faire face à une plus grande prévalence de la guerre non conventionnelle et de la désinformation, ce qui nécessite des partenariats plus solides et plus innovants avec la société civile. Par ailleurs, le consensus politique concernant l'approche du CSNU pour faire face aux crises africaines s'est affaibli et le pouvoir de décider des dispositions relatives aux IPSO est passée des organisations mondiales à celles régionales. Cependant, l'internationalisation croissante des conflits armés et la concurrence géopolitique permanente entre pays puissants enfermeront inévitablement la communauté internationale et l'Afrique dans des discussions sans fin sur la pertinence de ces dispositions.

C'est donc l'occasion d'adopter une approche différente et de tirer profit du potentiel inexploité des acteurs de la société civile pour axer davantage le mandat des IPSO sur les populations. Les expériences de la société civile avec les IPSO montrent clairement que, dorénavant, leur mandat doit intégrer des perspectives locales et bien tenir compte de la capacité d'action locale afin de permettre l'émergence

d'un espace d'appropriation locale en matière de prévention des conflits et de maintien de la paix. La participation des acteurs de la société civile à la définition du mandat pourrait également aider les missions de soutien à la paix à éviter ou, du moins, à atténuer les conséquences imprévues. En définitive, les IPSO sont tributaires de leur crédibilité auprès des populations locales. Leur mandat doit donc refléter de manière précise et systématique les préoccupations de ces dernières afin de renforcer la réactivité et la responsabilité vis-à-vis de ces populations, qui sont les principaux bénéficiaires des interventions.

Les acteurs de la société civile doivent également jouer un rôle actif dans la responsabilisation des IPSO et leur ancrage local. Ils ne sauraient se contenter d'attendre passivement une évolution du système et des pratiques. C'est ainsi que les partenaires de la FES encouragent les acteurs de la société civile à se montrer dynamiques et pragmatiques dans leurs interactions avec les représentants du quartier général des IPSO et des missions, ainsi qu'avec les personnes responsables de la formulation et de l'adaptation des mandats. En outre, en raison de leur diversité, de leurs ressources et de leur influence dans les contextes de conflit, il est impératif que les acteurs de la société civile déploient des efforts concertés pour s'auto-organiser et se réunir dans les pays d'accueil des IPSO ainsi que dans les pays contributeurs de troupes.

RECOMMANDATIONS

Aux Nations Unies et à l'Union européenne

Il est important de formuler des lignes directrices opérationnelles claires pour encadrer le dialogue entre les missions sur le terrain et la société civile afin de permettre à cette dernière de jouer un rôle actif dans l'évolution des mandats. À l'avenir, chaque mandat doit prévoir des procédures claires et systématiques permettant à la société civile de contribuer à la formulation, à l'exécution et à l'évaluation du mandat de l'IPSO.

À l'Union africaine et aux communautés économiques régionales

Les politiques doivent prévoir des dispositions relatives à la participation de la société civile, couvrant tous les aspects de la conception, de la mise en œuvre et de l'évaluation des mis-

sions. Ces dispositions doivent s'accompagner de lignes directrices claires sur la collaboration des acteurs de la société civile avec le quartier général de la mission et les bureaux locaux afin de contribuer à la formulation et à la révision des mandats.

Aux acteurs de la société civile

Les acteurs de la société civile doivent prendre l'initiative de s'informer sur les structures, les processus, le personnel et les langues des organisations internationales, continentales et régionales qui mandatent et soutiennent les IPSO. Ils pourront ainsi identifier et faire pression auprès des acteurs clés au siège des organisations mandantes et de leurs missions sur le terrain, sans oublier les autres organisations concernées par l'élaboration, la mise en œuvre et la révision des mandats.

RÉFÉRENCES

- Allen, N.D.F. (2023). African-led peace operations: A crucial tool for peace and security. <https://africacenter.org/spotlight/african-led-peace-operations-a-crucial-tool-for-peace-and-security/>
- Aning, K. et Edu-Afful, F. (2013). Unintended Impacts and the Gendered Consequences of Peacekeeping Economies in Liberia. *International Peacekeeping* 20 (1): 17-32
- Blanton, S.L., Peksen, D. et Blanton, R. (2023). The Impact of Peacekeeping Missions on Women's Empowerment. *Political Research Quarterly*, 76(4), 1872-1887
- BTI. (2022) Mali Country Report 2022. <https://bti-project.org/en/reports/country-report/MLI>
- Center for Civilians in Conflict. (2023). MINUSMA's Withdrawal Must Be Deliberate & Sequenced to Keep Protecting Civilians. <https://civiliansinconflict.org/press-releases/minusmas-withdrawal-must-be-deliberate-sequenced-to-keep-protecting-civilians/>
- CIVICUS. (2022, 23 août). RDC : « La mission de maintien de la paix des Nations Unies a échoué ». <https://www.civicus.org/index.php/fr/medias-ressources/actualites/entretiens/5993-rdc-la-mission-de-maintien-de-la-paix-des-nations-unies-a-echoue>
- Commission on Human Security. (2006). *Human Security Now*. New York: Commission on Human Security
- Dayal, A. (2022, 2 août). A Crisis of Consent in UN Peace Operations. <https://theglobalobservatory.org/2022/08/a-crisis-of-consent-in-un-peace-operations/>
- de Coning, C. (2018). Adaptive peacebuilding, *International Affairs*, Volume 94, Issue 2, 301–317
- de Coning, C. et Gelot., L. (2020, 29 mai). Placing People at the Center of UN Peace Operations. <https://theglobalobservatory.org/2020/05/placing-people-center-un-peace-operations/>
- EPON. s.d. Assessing the effectiveness of the African Union Mission in Somalia (AMISOM). <https://effectivepeaceops.net/publication/amisom/>
- Fleck, D. (2009). *Guidebook: Drafting Status-of-Forces Agreements (SOFAs)*. Geneva Centre for the Democratic Control of Armed Forces (DCAF). https://www.dcaf.ch/sites/default/files/publications/documents/SOFA_Guidebook_Eng-web.pdf
- Friedrich Ebert Stiftung. (2023c). Perceptions des Maliens sur les opérations internationales de soutien à la paix. <https://library.fes.de/pdf-files/bueros/mali/20644.pdf>
- Groupe d'étude sur le Congo. (2023, février). Une majorité des Congolais rejettent la force régionale de la Communauté d'Afrique de l'Est. <https://www.congoresearchgroup.org/fr/2023/02/23/une-majorite-des-congolais-rejette-la-force-regionale-de-la-communaute-dafrique-de-lest/>
- Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (HCDH) (2014). *Guide pratique pour la société civile : Le champ d'action de la société civile et le système des droits de l'homme des Nations Unies* https://www.ohchr.org/sites/default/files/Documents/AboutUs/CivilSociety/CS_space_UNHRSytem_Guide_fr.pdf
- Hendricks, C., Lucey, A. et Sambo Macaringué, L. (2023). Making women's roles and experiences visible in countering and preventing violent extremism: the forgotten women of Cabo Delgado. <https://library.fes.de/pdf-files/bueros/mosambik/20931.pdf>
- Human Rights Watch. (2014, 8 septembre). « Le pouvoir que ces hommes ont sur nous » Exploitation et abus sexuels commis par les forces de l'Union africaine en Somalie. <https://www.hrw.org/fr/report/2014/09/08/le-pouvoir-que-ces-hommes-ont-sur-nous/exploitation-et-abus-sexuels-commis-par-les>
- Johnston, N. (2004). Peace Support Operations. In *Inclusive Security, Sustainable Peace: A Toolkit for Advocacy and Action*, pp. 33-50
- Kendhammer, B. et Chandler W. (2021). *Locating the "Local" in Peacebuilding*. Washington, D.C.: RESOLVE Network
- Kukkuk, L. et Debebe, Y. (2024). *A Human Security Approach for AU PSOs: Contextual and Theoretical Framework Volume I*. FES/IPSS (à paraître)
- Mac Ginty, R. (2014). *Everyday Peace: Bottom-up and Local Agency in Conflict-Affected Societies*. *Security Dialogue* 45, no. 6 548–564
- Nations Unies, Département des opérations de maintien de la paix (2008). *Opérations de maintien de la paix des Nations Unies : Principes et Orientations*. https://peacekeeping.un.org/sites/default/files/capstone_doctrine_fr.pdf
- Nations Unies, Département des opérations de maintien de la paix. (s.d.). *Mandats et fondements juridiques des opérations*. <https://peacekeeping.un.org/fr/mandates-and-legal-basis-peacekeeping>
- Nations Unies. *Maintien de la paix*. (2023, 11 octobre). La MONUSCO prend des mesures fortes en réponse à de graves allégations de mauvaise conduite. <https://peacekeeping.un.org/fr/node/44758>

Schia, N.N., Gjelsvik, I.M. et Karlsrud, J. (2013). What people think does matter: Understanding and integrating local perceptions into UN peacekeeping. NUPI Policy Brief

Sedra, M. (2022). A people-centred approach to security: seeking conceptual clarity to guide UN policy development. <https://www.undp.org/sites/g/files/zskgke326/files/2022-06/The%20People-Centered%20Approach%20to%20Security.pdf>

Trithart, A. (2022, 7 novembre). Disinformation against UN Peacekeeping Operations. International Peace Institute. <https://www.ipinst.org/2022/11/disinformation-against-un-peacekeeping-operations>

Trithart, A. (2023, septembre). Local perceptions of UN peacekeeping: A look at the data. International Peace Institute. https://www.ipinst.org/wp-content/uploads/2023/09/2309_Local-Perceptions.pdf

Union africaine. (2019). Projet de Politique de l'Union africaine sur les opérations de soutien à la paix.

United Nations. (2015). Uniting our Strengths for Peace - Politics, Partnership and People: Report of the High-Level Independent Panel on Peace Operations. New York.

United Nations. (2022, 9 décembre). Despite Peacekeeping Mission's Efforts, Security Situation Worsening in Democratic Republic of Congo, Special Representative Tells Security Council. <https://press.un.org/en/2022/sc15135.doc.htm>

United Nations. (2023, 26 juin). Mission Drawdown in Democratic Republic of Congo Must Not Create Stability Vacuum, Jeopardize Civilian Protection, Senior Official Tells Security Council. <https://press.un.org/en/2023/sc15334.doc.htm>

United Nations Department of Peacekeeping Operations (2017). Understanding and improving engagement with civil society in UN peacekeeping: From policy to practice. https://peacekeeping.un.org/sites/default/files/engagement_with_civil_society_in_un_peacekeeping-web.pdf

United Nations Peacekeeping. (2013). Understanding and Integrating Local Perceptions in Multi-Dimensional UN Peacekeeping. New York

United Nations Peacekeeping. (2018). The Role of United Nations Peacekeeping Operations in Addressing Local Conflicts. New York

United Nations Peacekeeping. (2021). Strategy for the Digital Transformation of UN Peacekeeping. https://peacekeeping.un.org/sites/default/files/20210917_strategy-for-the-digital-transformation-of-un-peacekeeping_en_final-02_17-09-2021.pdf

United Nations Security Council. (2023, 29 juin). Mali: Vote on Resolution Ending the UN Multidimensional Integrated Stabilization Mission in Mali. Rapport du Conseil de sécurité. <https://www.securitycouncilreport.org/whatsinblue/2023/06/mali-vote-on-resolution-ending-the-un-multidimensional-integrated-stabilization-mission-in-mali.php>

LITTÉRATURE GRISE

Friedrich Ebert Stiftung. (2023a). FES Civil Society reflection meeting on the EAC Regional Force, Kampala, April. (Rapport interne)

Friedrich Ebert Stiftung. (2023b). Popular Perceptions of Peacekeepers: UN Mission in South Sudan. (Rapport interne)

Friedrich Ebert Stiftung. (2023d). Peacekeeping, the people, and politics - A civil society reflection on engagement with UNMISS peacekeeping in South Sudan, Summary report. (Rapport interne)

Friedrich Ebert Stiftung. (2023e). POA Achievements: AU, Cameroon, Mali, Mozambique, South Sudan, Somalia, DRC. (Rapport interne)

SIGLES ET ABRÉVIATIONS

ADF	Forces démocratiques alliées (groupe rebelle islamiste en Ouganda et en RDC)
AMISOM	Mission de l'Union africaine en Somalie
ATMIS	Mission de Transition de l'Union Africaine en Somalie
AU-MVCM	Mécanisme de contrôle, de vérification et de conformité de l'Union africaine (African Union Monitoring, Verification and Compliance Mechanism)
BTI	Indice de transformation Bertelsmann
CER	Communauté économique régionale
CIVIC	Center for Civilians in Conflict (ONG américaine pour la protection des civils dans les conflits)
CIVICUS	World Alliance for Citizen Participation (une alliance mondiale d'organisations de la société civile et d'activistes)
CPS	Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine
CSNU	Conseil de sécurité de l'Organisation des Nations Unies
EAC	Communauté d'Afrique de l'Est
EACRF	Force régionale de la Communauté d'Afrique de l'Est
FES	Friedrich Ebert Stiftung
G5 Sahel	Groupe de cinq pays du Sahel (organisation intergouvernementale régionale)
HCDH	Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (OHCHR en anglais)
HIPPO	Groupe indépendant de haut niveau chargé d'étudier les opérations de paix (ONU)
IPSO	Opération internationale de soutien à la paix
MINUSMA	Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali
MINUSS	Mission d'assistance des Nations Unies en République du Soudan du Sud
MNJTF	Force multinationale mixte
MONUSCO	Mission des Nations Unies pour la stabilisation en RDC
MOUACA	Mission d'observation militaire de l'Union africaine en République centrafricaine
ONG	Organisation non gouvernementale
ONU	Organisation des Nations Unies
OSC	Organisation de la société civile
OSP	Opération de soutien à la paix
P5	Groupe des cinq États membres permanents du Conseil de sécurité des Nations Unies
RDC	République démocratique du Congo
RSSG	Représentant spécial du Secrétaire général de l'ONU
SADC	Communauté de développement d'Afrique australe
SAMIM	Mission de la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC) au Mozambique
SOFA	Accord de statut des forces (en anglais : Status of Forces Agreement)
SONSA	Somali Non-State Actors (acteurs non étatiques somaliens)
UA	Union africaine
UE	Union européenne

À PROPOS DE L'AUTEUR

Dimpho Deleglise est consultante en paix, conflit et développement et est également chercheuse associée à l'Institut d'Etudes Comparatives sur l'Intégration Régionale de l'Université des Nations unies (UNU-CRIS).

MENTIONS LÉGALES

Friedrich-Ebert-Stiftung
Paix et Sécurité Centre de Compétence
Afrique Subsaharienne
Point E | Rue de Fatick x Boulevard de l'Est
Résidence Bity Lokho | 6^e étage
BP 15416 Dakar-Fann
Dakar | Sénégal

Tél. : +221 33 859 20 02 | Fax : +221 33 864 49 31
Email: info@fes-pscc.org | pscc.fes.de

Conception graphique : Green Eyez Design
www.greeneyzdesign.com

L'utilisation commerciale des médias publiés par la Friedrich-Ebert-Stiftung (FES) est interdite sans autorisation écrite de la FES.

©Friedrich-Ebert-Stiftung 2024



VERS DES OPÉRATIONS INTERNATIONALES DE SOUTIEN À LA PAIX CENTRÉES SUR LES PERSONNES EN AFRIQUE

Rôle de la société civile



MESSAGE CLÉ 1.

Les représentants des organisations devraient aider les missions sur le terrain à développer des échanges plus structurés avec les acteurs de la société civile par le biais d'unités spécialisées, de forums et comités consultatifs.



MESSAGE CLÉ 2.

Les organisations et les acteurs œuvrant pour la cause féminine devraient avoir plus de pouvoir au moment d'entreprendre des échanges systématiques pour la formulation, la mise en œuvre et l'évaluation des mandats des opérations de maintien de la paix.



MESSAGE CLÉ 3.

Les acteurs de la société civile devraient prendre l'initiative d'influencer l'évolution des mandats en identifiant et en collaborant avec les interlocuteurs pertinents de manière proactive.

Plus d'informations sur le thème peuvent être trouvées ici :
pssc.fes.de